

Département de la Marne

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
26	29	27

CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 Novembre 2010

N° 2010- 60

Date de la convocation
17/11/2010

Date d'affichage
17/11/2010

OBJET DE LA DELIBERATION

**ECOLE PRIMAIRE DE FAGNIERES
CLASSE DE NEIGE DU 7 AU 12 MARS 2011
DEMANDE DE SUBVENTION**

Le 26 novembre 2010 à 20 h 30 le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur BIAUX Alain, maire.

Présents : M. BIAUX Alain, maire.

Mmes DETERM Dominique, LE LAY Chantal, ROLLET Marie France,

MM. BISSON Dominique, FENAT Denis, adjoints.

Mmes GABREL Corinne, GERARDIN Agnès, LEFORT Claudine, LEMERE Sylvie

MILLOT Bernadette, STEVENOT Dominique, THILLY Monique.

M. ANTUNES José, BESSON Thierry, CALLIOT Daniel, CARRASCO Guy, CHOUARD

Jean Michel, DENIS Joseph, FAUCONNET Gérard, LHENRY Hervé, PERNET Pierre,

PEROT Jean-Claude, PIERRON Jacques, SARTELET Alain, SMITH William

Excusés :

Mme MOREAU Agnès qui donne pouvoir à Mme GABREL

Absents :

Mme CORREIA Véronique

Mme DORTA-BERMEJO Marie Thérèse

Secrétaire de séance : M. Hervé LHENRY

Mme DETERM expose que comme chaque année, l'école primaire de Fagnières sollicite une subvention pour l'organisation d'un séjour de neige.

Elle s'élèverait cette année à 1 725 €

25 élèves de la classe de CM1 partiraient du 7 au 12 mars 2011 au « Chalet d'Artimont » du Centre de l'Office des Centres de Vacances et de Loisirs (ODCVL) de LA BRESSE, dans les Vosges.

L'ODCVL assure l'ensemble des prestations, transport compris, à raison de 374 € par élève (soit 9 350 €).

Dépenses

Transports, internat, encadrement d'activités de plein air, visites, séjour de l'enseignant et des deux accompagnateurs : **9 350 €**

Recettes

Familles :	235 € élève X 25 élèves	5 875 €
Département :	25 € élève X 25 élèves	625 €
Coopérative scolaire		975 €
St Gibrien	75 € élève X 2 élèves	150 €
Fagnières	75 € élève X 23 élèves	1 725 €
Total		9 350 €

Avis favorable de la commission jeunesse et de la commission des finances.

Adopté à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire

Fait à Fagnières, le 30 novembre 2010

Après dépôt en Préfecture

Le Maire
Alain BIAUX

Le

et publication du